



## Charte d'Élevage

### Code d'éthique de l'éleveur

#### Avant-propos de Dominique VIZZARI

Les fondements de l'élevage qualitatif reposent sur un concept de santé héréditaire qui garantit une prédisposition à la reproduction de sujets capables de transmettre les caractéristiques morphotypiques ainsi que les aptitudes et comportements ataviques décrits dans le standard de la race. Ces individus ne doivent, en aucun cas, posséder de défauts héréditaires importants susceptibles d'altérer l'aspect fonctionnel de leur progéniture.

La santé héréditaire, qui évoque la bonne transmission du patrimoine génétique d'une génération à l'autre, ne doit pas être confondue avec la santé organique qui est un état de bien-être physique, mental et social. Ces notions sont des références incontournables aujourd'hui dans l'élevage français.

#### Mise en application le 01 janvier 2019

L'Association Française du Cane Corso souhaite valoriser les élevages désirant s'engager dans une démarche qualitative afin de répondre aux exigences cynophiles en vigueur tout en respectant le bien-être animal.

Les éleveurs qui s'engagent à respecter ce code d'éthique obtiendront la distinction suivante :

### ÉLEVEUR SÉLECTIONNÉ AFCC ET SCC

Les portées des éleveurs adhérents signataires de cette charte qualité seront visibles prioritairement sur le site de la SCC avec un logo « élevage sélectionné » afin de les distinguer des éleveurs adhérents non-signataires.

L'objectif de l'Association Française du Cane Corso est de mettre en évidence un certain nombre de critères de qualités décrits dans ce code d'Éthique afin de valoriser les élevages sélectionnés et de fournir aux futurs acquéreurs de Cane Corso un certain nombre de garanties.

Toute demande d'adhésion à la charte, sera soumise à l'approbation du comité.

#### Engagements de l'éleveur signataire

Il est important de rappeler que tout éleveur, titulaire d'un affixe, s'est engagé auprès des instances officielles à respecter les règlements cynophiles et les directives de l'association de race et, qu'en cas de manquement aux engagements ou fausses déclarations, l'affixe qui lui aura été attribué pourra être rayé du répertoire et son utilisation lui être interdite.

#### PRESCRIPTIONS A RESPECTER PAR L'ÉLEVEUR

- 01- Posséder un affixe
- 02- Être titulaire du certificat de capacité, attestation de connaissances ou d'un diplôme de formation à l'élevage canin
- 03- Être adhérent à l'AFCC à jour de cotisation
- 04- Avoir souscrit pour la désignation d'un médiateur de la consommation et porté cette mention sur les documents de ventes de l'élevage.
- 05- Identification ADN pour tous les géniteurs
- 06- Dépistage officiel de la dysplasie des hanches pour tous les géniteurs (stade A -B -C).
- 07- Ne pas faire reproduire des chiens dysplasiques, stade D et E. Une dérogation de l'AFCC (sans devoir justifier sa décision) peut être donnée à un sujet stade **D**, à condition que le mariage soit fait avec un sujet stade **A**.
- 08- Les géniteurs doivent être en possession du test de sociabilité de l'AFCC ou du CSAU
- 09- Ne pas faire saillir des chiens qui ne sont pas confirmés
- 10- Ne pas faire saillir des femelles âgées de plus de 7 ans
- 11- Tous les reproducteurs doivent être inscrits dans un livre des origines reconnu
- 12- Produire et élever que des chiens inscrits dans un livre des origines Français (LOF)
- 13- Ne pas vendre sa production en laboratoire, magasins ou revendeurs
- 14- Ne céder les chiots qu'à partir de 8 semaines, identifiés, vaccinés, nés à l'élevage et portant son affixe.
- 15- Inscrire au LOF tous les chiots de sa production, même ceux réputés impropres à la reproduction
- 16- Ne pas faire reproduire une lice plus d'une fois par an, à l'exception de 2 portées successives une fois dans sa vie ou dans les cas de portées à très faible effectif.
- 17- Ne pas faire reproduire les chiens à robe diluée entre eux
- 18- Respecter les règlements et circulaires d'élevage de la SCC et de la FCI

## Relations éleveur / club de race

- 01- Exposer régulièrement sa production en Nationale d'élevage ou Régionale d'élevage
- 02- Inciter et remettre un bulletin d'adhésion de l'AFCC à chaque acquéreur
- 03- Remettre à l'acquéreur une attestation de vente obligatoire portant la mention « Signataire de la charte d'élevage de l'Association Française du Cane Corso »
- 04- L'éleveur s'engage à mettre sur son site d'élevage le lien <https://www.clubofficiel-canecorso.fr>
- 05- Encourager les futurs propriétaires à participer aux manifestations organisées par le Club
- 06- Conserver une attitude courtoise vis à vis des autres éleveurs en s'abstenant de faire des commentaires désobligeants à leur égard ou à l'égard de leur production
- 07- Avoir une attitude correcte et courtoise en public dans le cadre des expositions, réunions du club, réseaux sociaux et vis-à-vis des juges, des représentants officiels (SCC, ACT) et des membres du comité du club.
- 08- Ne pas faire partie d'une association de race non-affiliée à la SCC.

## Engagements de l'Association Française du Cane Corso

- 01- Les signataires bénéficieront, de la part de l'Association Française du Cane Corso, d'un traitement privilégié mettant en avant leur adhésion à cette Charte. Le site officiel du club mentionnera la liste des éleveurs signataires de la charte. Les éleveurs pourront également mentionner cette adhésion sur leurs publicités personnelles.
- 02- Le club s'engage à faire figurer, sur le "site Internet", la Charte d'élevage
- 03- Les saillies ou portées déclarées par l'éleveur signataire de la charte seront mises en avant sur le site de la SCC et de l'AFCC avec l'indication « éleveur sélectionné »
- 04- L'engagement de l'éleveur prend effet à la date de la signature de la Charte qui se renouvelle annuellement par tacite reconduction sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties, par courrier suivi.
- 05- Cette charte est valable pour l'année civile en cours, dans le cas où elle subit des modifications l'éleveur recevra le nouveau document qu'il devra retourner signé.
- 06- L'éleveur signataire de la charte assume la responsabilité juridique pleine et entière de ses actes tant vis à vis du club que de ses acheteurs. L'Association Française du Cane Corso ne pourra en aucun cas être tenue juridiquement responsable, quel que soit le niveau, des agissements des éleveurs signataires de la charte, dans le cadre ou en dehors de leur activité d'éleveur.
- 07- En cas de manquement aux engagements de l'éleveur, le comité de l'Association Française du Cane Corso se prononcera sur l'opportunité de son retrait de la liste des éleveurs et des avantages qui y sont liés. L'éleveur sera averti par courrier simple et devra cesser immédiatement d'en faire mention sur toutes publicités quelle qu'en soit la nature.

## Formulaire d'engagement à la charte d'élevage (qualité)

Je (nous) soussigné(e)(s)	Nom :	Prénom :
	Nom :	Prénom :
Adresse :		
Tél fixe :	Portable :	
Adresse mail :	Site internet :	
N° d'adhérent :	Affixe :	
N° de SIRET :	N° d'éleveur :	Méiateur :
Déclare (déclarons) avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions du code d'éthique de l'Eleveur décrit ci-dessus et affirme (affirmons) accepter tous les points sans réserve et adhérer pleinement à cette Charte.		
Fait le :	A :	
<i>Signature(s) précédées(s) de la mention manuscrite « lu et approuvé »</i>	Signature :	Signature :

Ce document doit être renseigné et signé en deux exemplaires et envoyer à Mme Isabelle AUBIN, secrétaire de l'Association Française du Cane Corso, à l'adresse suivante :

1, route d'Auty - 82270 MONTALZAT - Tél. 05 63 67 01 68 - 06 73 86 10 22.

Après approbation par le Comité, le Président de l'Association Française du Cane Corso signe les deux exemplaires et en renvoie un à l'éleveur signataire, l'adhésion prend effet à partir de la date d'envoi de la charte approuvée.

Lorsque l'affixe appartient à deux personnes, ou dans le cas d'une adhésion couple, la charte d'éleveur doit être signée par les deux parties. Dans le cas d'un refus d'agrément, le Club informera l'éleveur par courrier simple sans obligation de justifier sa décision.